EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Janvier 2015

L' an 2015 et le 22 janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean Trolimon , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la ,Mairie sous la présidence de Mme Katia GRAVOT, Maire.

<u>Présents</u>: Mme GRAVOT Katia, Maire, Mmes : BOSSON Marie Paule, EYCHENNE Mariane, GUIRRIEC Martine, LE MOING Françoise, Melles : BROT Morgane, CORBIN Cécile, MM : CARIOU Jean René, DROGUET Yannick, LE BERRE Jean-François, LE COSSEC Pierre, LE GALL Philippe, LE ROY Gwendal, LE PAPE Anré

Excusé(s): Mme Jacqueline BARGAIN (Procuration à Mr Pierre LE COSSEC)

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

• Présents : 14

<u>Date de la convocation</u> : 22/01/2015 <u>Date d'affichage</u> : 22/01/2015

Acte rendu executoire après dépôt en PREFECTURE

le :

et publication ou notification

du: 4/02/2015

A été nommée secrétaire : Mme Françoise LE MOING.

SOMMAIRE

DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) EXERCICE 2015
PROJET DE DELIBERATION CONCORDANTE SCHEMA DE MUTUALISATION DU PAYS BIGOUDEN SUD
ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX
ACTE DE CESSION A LA COMMUNE DU LOCAL TECHNIQUE SFR
NUMEROTATION VOIE COMMUNALE LIEUX-DITS KERIORET - LEACH AR PRAT
CONVENTION MAITRISE D'OEUVRE REAMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE DE LA RUE
DE PONT-L'ABBE
QUESTIONS DIVERSES

réf: 2015-001 DETR

Madame le Maire soumet au conseil municipal le dossier de revitalisation en centre bourg se traduisant par des opérations en matière d'habitat et de réhabilitation et d'accesibilité autour de la création d'un pôle artisanal.

Un premier dossier a été déposé afin de bénéficier d'un soutien du Département sur le volet opérationnel (acquisition, travaux) ; les structures CAUE (conseil en architecture urbanisme et environnement), l'Epfr (Etablissement public foncier régional), déjà sollicités, apportent leur assistance.

Madame le Maire retrace l'historique de la friche et les enjeux pour aider à la revitalisation des centres bourgs, le gouvernement a annoncé une politique plus ambitieuse sur les centre bourgs "animateurs du territoire" a déclaré le Premier Ministre lors du dernier congrès des maires de France.

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL REHABILITATION CENTRE BOURG ET CREATION D'UN POLE ARTISANAL ATELIER LOGEMENT ACCESSIBILITE

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) EXERCICE 2015

Vu les modalités d'instruction et d'attribution de la DETR.(dotation d'équipement des Territoires Ruraux),

Vu la fiche synthétique du suivi des actions du contrat de territoire pour le réaménagement de l'ancienne friche industrielle CARIOU et des abords de la Place de l'Eglise paroissiable.

Vu le diagnostic de l'étude environnementale établi par le cabinert BURGEAP portant sur le coût de la décontamination du site,

Vu la fiche financière relative à l'acquisition foncière et au phasage des travaux de réaménagement et d'accessibilité du site,

Considérant que le projet de réaménagement du site s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du centre bourg de SAINT-JEAN TROLIMON au titre des diverses phases et équipements suivants répondant aux normes d'accessibilité et de décontamination réglementaires :

- Acquisition foncière de la friche industrielle et de ses dépendances.conformément à l'estimation des domaines figurant au dossier DETR.
- Décontamination du site conformément à l'étude environnementale.
- Aménagement d'un parvis devant l'église paroissiale et création d'un espace paysager et cheminement doux..
- Création d'ateliers logements et de commerces d'artisanat d'art.
- Mise aux normes de l'assainissement et création de sanitaires publics

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de réaménagement urbain de l'espace de la friche CARIOU située en centre bourg dont les 2 biens correspondent à une ancienne usine de pantoufles et une maison d'habitation pour une contenance respective de 2 443 m2 et 135 m2 localisés sur la place de l'église paroissiale.
- d'arrêter les modalités de financement en fonction d'un coût estimatif de 900 000 € HT(la marge d'imprévus étant de 600 000 € intégrant les travaux de la décontamination.)
- de solliciter la subvention de l'Etat au taux de 30 % pour la mise en oeuvre de la programmation DETR 2015 au titre des opérations relevant d'une priorité n°1 "Travaux d'aménagement de centre-bourg intégrant la notion d'accessibilité".

Approuvé à l'unanimité

réf : 2015-002 PROJET DE DELIBERATION CONCORDANTE SCHEMA DE MUTUALISATION DU PAYS BIGOUDEN SUD

Madame le Maire expose au conseil que la communauté de communes du pays bigouden sud a validé un projet de schéma de mutualisation en concertation avec les douze communes du territoire, la mutualisation à mettre en oeuvre en 2015 concerne l'instruction des autorisations du droit des sols la DDTM cessera d'apporter le 1er juillet 2015 son assistance aux communes.

La prestation sera payante à la différence des autres services concernant la poursuite du développement Sig (système d'information géographique+ les réseaux) et la dématérialisation des marchés publics, la télétransmission des actes au contrôle de légalité, et autres pièces comptables .

Ce projet a été validé par le conseil de communauté du 11 décembre 2014 et a été notifié à chaque commune.

Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve à l'unanimité le projet de schéma de mutualisation du Pays Bigouden Sud.

réf: 2015-003 ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Tarifs Municipaux TTC						
Prestations	2014		2015			
Cantine Repas enfant	3,00 €		3,00 €			
Repas adulte	6,50 €		6,50 €			
Garderie						
1 prestation	1,50 €		1,50 €			
la journée	3,00 €		3,00€			
Location Salles Communales			SPECIAL SERVICE			
Caution de Garantie	500,00€		500,00 €			
Prestations	2014		TARIFS 2015			
MPT particulier de la commune	85,00 €		Plus de location sauf accord pour les			
particulier extérieur	130,00 €		associations Plus de location sauf accord pour les associations			
Salle Polyvalente						
particulier de la commune	150,00 €		Plus de location festive uniquement événement culturel après accord du Maire 300 €			
particulier extérieur	300,00€		idem 450 €			
Associations communales	Gratuit		Gratui			
Associations extérieures événement culturel Exposition-vente	180,00 € 450,00 €		180 selon avis du Maire 450 €			
Stand artisanat d'art le mètre linéaire Emplacement troc jouets le mètre linéaire Tarifs entrée concert CMJ la place	4,00 €		5,00 € + la table 3 € 4,00 € + la table 3 €			
Tamis childe concert civis la place			10.00 €			
location de terrains communaux						
L'hectare	150,00 €		150,00 €			

Tarifs Municipaux TTC						
Concession cimetière		2014		2015		
15 ans		120.00 €		120.00 €		
30 ans		200,00 €		200.00€		
Colombarium						
15 ans		1 100,00 €		1 100 €		
renouvellement 15 ans		200,00 €		200 00 €		
Jardin du souvenir Loyers des immeubles communa	auv du	30,00€		30.00€		
1/7/2014 au 30/6/2015						
		2014		2015		
Logements Mairie						
T3 n°1	288.92 €					
T3 n°2	262.31 €			2.		
T3 n°3	288.92 €					
Logements Ecole						
T3 n° 1	426.49 €					
T3 n° 2	426.49€					
Terre végétale		,				
< à 20m3/m3	The second secon	3,00€		3,00 €		
> à 20m3 /m3		2,00€		2,00 €		

réf: 2015-004 ACTE DE CESSION A LA COMMUNE DU LOCAL TECHNIQUE SFR

L'ensemble des équipements de la station SFR ont été déposés à l'exception du local technique, les raccordements aux réseaux (télécommunications et énergie) étant maintenus ansi que le coffret en limite de parcelle.

Vu l'état des lieux de démontage du site SFR.

Vu le projet de cession du local technique effectuée à titre gratuit installé sur une dalle de béton d'environ 11 m2 ainsi que ses éléments (raccordements aux réseaux, coffret énergie en limite de parcelle).

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes du projet de convention relatif à la cession par SFR à la commune de SAINT-JEAN TROLIMON du local technique implanté sur la parcelle communale ZL N°80 Lieu-dit Botégao suite au démontage du pylône de 25 m accueillant divers dispositifs d'antenne d'émission-réception aux termes d'une lettre de résiliation de la convention du 24/01/2003 et notifiée à SFR le 13 novembre 2012.
- d'habiliter le Maire aux fins de signature du projet de convention etabli par SFR et dûment acceptée par le conseil Municipal.

réf : 2015-005 NUMEROTATION VOIE COMMUNALE LIEUX-DITS KERIORET - LEACH AR PRAT Vu l'exposé de Madame le Maire concernant la localisation des lieux-dits extérieurs à l'agglomération et situés en zone rurale, et notamment les difficultés à se rendre dans certains lieux-dits notamment Leach ar prat,

La réglementation prévoit que le Maire numérote les habitations après dénomination par le conseil municipal des voies publiques, places ou rues dans la zone agglomérée ; le conseil municipal n'est pas habilité à procéder au changement de dénomination des lieux-dits,

Mme le Maire propose au conseil municipal et vu l'intérêt général, de réserver un avis favorable à la demande de riverains des routes de Kerioret et Leach Ar Prat afin que soit étudiée une numérotation.

réf : 2015-006 CONVENTION MAITRISE D'OEUVRE REAMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE DE LA RUE DE PONT-L'ABBE

Madame le Maire rend compte au conseil municipal des modalités concernant la préparation, la passation l'exécution et le réglement des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article 28-III du code des marchés publics concernant la mission de maîtrise d'oeuvre confiée au cabinet LE GUELLEC dont le montant est inférieur à 15 000 € HT.

La prestation du cabinet LE GUELLEC se chiffre à 7 200 € HT (donc inférieur au seuil ne nécessitant ni publicité ni mise en concurrence préalable), Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à passer commande de cette mission comprenant frais d'études, assistance à passation des contrats de travaux, le suivi et la rception des travaux.

Approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

Questions diverses:

Une participation exceptionnelle est accordée à l'étoile sportive pour sa contribution aux travaux de peinture des tribunes taggées.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 36.

En mairie, le 6/02/2015 Le Maire Katia GRAVOT